

Lettre ouverte à la Maire, D Dambach : Un parapluie pour abriter la déconstruction de la maison du Dinghof ? – 21/03/2019



Madame la Maire,

La lecture des DNA du 19 mars courant a été particulièrement édifiante. Elle nous donne les clés manquantes pour comprendre votre posture sur le dossier Dinghof et notamment pourquoi vous repoussez la mise en œuvre des mesures de protection de la maison.

Les propos et explications rapportés dans l'article nous éclairent : le parapluie qui aurait dû être posé au début de l'hiver pour protéger la maison, sera posé au début du printemps pour abriter sa déconstruction !

Nous comprenons que vous entendez satisfaire le promoteur Koenig dont vous épousez la formule novlanguienne : « Pour sauver cette maison il faut la déconstruire », à travers l'équation : « sécurisation = déconstruction ».

Pour vous le dernier vestige du Dinghof se réduit à un obstacle à un projet immobilier que vous agréez. Vous le destinez sans état d'âme apparent et dans un parfait reniement de vos engagements électoraux à devenir un tas de « matériaux » dont vous déciderez de la récupérabilité. Vous consentez à les stocker provisoirement, éventuellement sous l'onéreux parapluie.

Peut-être prendrez-vous un semblant d'égards. On se souvient de l'entassement indistinct des poutres des bâtiments précédemment détruits, notamment de la grange dont un arrêté préfectoral avait pourtant interdit la démolition...

Votre entente parfaite avec les promoteurs, votre soumission à leur bon vouloir et à leurs intérêts ne vous dédouane pas de vos responsabilités. Ainsi nous trouvons inadmissible que vous osiez reprocher à une association de citoyens bénévoles une erreur technique dans son recours contre le permis de construire. C'est à un acte de contrition que vous devriez vous livrer ! N'était-ce pas à vous-même, qui prétendez défendre l'intérêt général à travers vos mandats,

qu'il revenait d'intervenir pour empêcher l'opération immobilière ?

Qu'avez-vous fait, hormis des déclarations sans lendemain ?

Qu'avez-vous entrepris pour offrir à la Ville un espace vert autour d'une maison dont l'histoire remonte, nous le savons maintenant, aux 14^e – 15^e siècles ? Comprenez-vous qu'en envisageant la déconstruction de cette maison vous ruinez toute chance d'obtenir sa prise en compte au titre des monuments historiques ?

Vous aviez pourtant l'opportunité d'un geste fort en faveur d'un tel projet. Ce geste fort était à votre portée au lendemain des élections : vous auriez pu, ainsi que nous vous l'avions proposé, envoyer dans l'après-midi du 28 avril un courrier au Préfet pour dénoncer l'acte de vente du 22 mars précédent. L'association avait tout préparé. Vous ne l'avez pas fait.

Vous auriez pu engager vos conseils, rémunérés par la commune, à trouver la faille permettant de dénoncer un acte de vente scélérat. C'est une riveraine, soutenue par l'association, qui a pris les risques d'une procédure judiciaire.

Cette riveraine, vous le savez, subit des intimidations intolérables de la part des promoteurs. Plutôt que de la soutenir, vous l'exposez publiquement en affirmant : « Une riveraine a fait un recours... Ça bloque les ventes », ou encore : « Si elle retirait son recours, on en sortirait par le haut. » (DNA, 01-03-2019)

Enfin, vous auriez pu rejoindre notre action. Vous avez toujours prétendu en effet que si une faille existait dans l'acte de vente, vous la saisiriez au bond. Vous avez même annoncé devant témoins que si l'opération immobilière se faisait vous démissionneriez de votre mandat.

Peut-être n'auriez-vous rien obtenu mais au moins auriez-vous tenté, comme nous le faisons sans les moyens dont vous disposez, de défendre un dossier qui agite Schiltigheim depuis 2016 et qui a été une des causes du départ de votre prédécesseur.

Quant à nous, nous sommes confiants dans la Justice et nous poursuivons notre combat. Nous agissons pour que le projet initial du verger du Dinghof refasse surface, permettant aux Schilikois de retrouver un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes.

Mais pour cela, Madame la Maire, le Dinghof doit rester sur place, être couvert de son parapluie, en attendant que la CRPA statue sur sa protection au titre des monuments historiques et que la Justice décide.

Avec nos salutations,

Berthe Beyer pour le Comité de l'association